

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers : 12
Afférents au Conseil : 12
Présents : 09
Votants : 10

Date de la convocation :
24 septembre 2025

Date d'affichage :
24 septembre 2025

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir Marina DUPUY

Excusés sans pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE et Stéphane PETIT

Secrétaire de séance : Cathy BATISTE

DELIBERATION N°2025-52

OBJET : Rapports annuels du délégataire VEOLIA EAU et sur le prix et la qualité du services assainissement collectif en DSP pour l'exercice 2024

Considérant la gestion de la compétence service de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

En application des articles L 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales complété par le décret n° 2004-675 du 2 mai 2007 qui introduit les indicateurs de performances des services, les collectivités en charge du service public de l'assainissement collectif ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif.

Vu la délibération n°25-67du 17 septembre 2025 et la délibération n°25-68 du 17 septembre 2025 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher.

Vu la transmission des rapports au titre de l'année 2024,

Le maire propose **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuels pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **PREND ACTE** de la transmission des rapports annuels sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher pour l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Cathy BATISTE



Le Maire,
Marina DUPUY

